

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-431636

sub/D

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6412 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre

Nom & Prénom : AM. N. AMENAB

Date de naissance : 3.8.1963

Adresse : habituelle

Tél. : Total des frais engagés : 600 DH Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Boucetta Mohamed
Chirurgien Dentiste
Expert Assermenté au Prés des tribunaux
Rue 6, N° 30 Sidi Maarouf 6 - CASA
Tél : 0522 82.83.00

Cachet du médecin :

Date de consultation : 21/10/2019

Nom & prénom du malade : Amene Abab Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : dentaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 21/10/2019

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

Dr. BOUCETTA Mohamed

Chirurgien Dentiste



الدكتور بوستة محمد

طبيب جراحي للأسنان

Sidi Maârouf 6 - Rue 6 N° 30

Casablanca - Tél : 0522 82 83 00

سيدي معروف 6 - الزنقة 6 الرقم 30

الدار البيضاء - الهاتف : 0522 82 83 00

Casablanca, le

Mr.

Amel Ababak

Facture

Je soussigné (e) et (e)
Publié: 00/00

Apprécie le présent facture
à l'adresse de la Centrale

Dr Boucetta Mohamed
Chirurgien Dentiste